

Les CODEV

**Un Conseil de Développement métropolitain...
Défis à relever et enjeux pour le territoire ?**



Guillaume GOURGUES

Maître de conférences
en Science Politique
Université de Franche-Comté

5 décembre 2017

Pays de Montbéliard Agglomération

Guillaume Gourgues

Maître de conférences en science politique à l'Université de Franche-Comté
Chercheur au Centre de Recherches Juridiques de l'Université de Franche-Comté (CRAJFC - EA 3225) et chercheur associé au laboratoire Croyanes, Histoire, Espaces, Régulation Politique et Administrative (CHERPA - EA 4261).



E-mail : guillaume.gourgues@univ-fcomte.fr
guillaume.gourgues@gmail.com

Thématiques de recherche

- ✓ Changements d'échelle de l'action publique et mutations de la démocratie
 - Territorialisation (régionalisation, métropolisation, départementalisation) des politiques publiques
 - Sociologie de la production locale et/ou sectorielle de l'offre de participation publique
 - Sociologie des acteurs politiques et administratifs locaux
- ✓ Gouvernamentalité et participation
 - Analyse du comportement citoyen face à l'offre de participation publique
 - Encadrement et émancipation dans l'administration de la participation citoyenne
 - Mutation d'ensemble du caractère démocratique des régimes politiques
- ✓ Rôle politique des acteurs économiques (multinationales, mouvement autogestionnaire)
 - Sociologie historique du repositionnement de l'Etat dans les conflits du travail
 - Sociologie de l'action des syndicats et des entreprises multinationales
 - Production des politiques macro-économiques internationales, nationales et locales.

PARCOURS PROFESSIONNEL ET UNIVERSITAIRE

Expérience professionnelle

2011-2012 Ingénieur de recherche, laboratoire PACTE.
2010-2012 Attaché temporaire d'enseignement et de recherche, IEP Grenoble

2006-2009 Allocataire de recherche en science politique, IEP Grenoble

Distinctions universitaires

Juillet 2011 Obtention du premier prix de thèse délivré par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et le Groupement de Recherche sur les Autorités Locales en Europe

Cursus Universitaire

2006-2010 DOCTORAT DE SCIENCE POLITIQUE
Thèse soutenue le 7 décembre 2010 (mention très honorable, félicitations du jury à l'unanimité) : Le consensus participatif. Les politiques de la démocratie dans quatre régions françaises, sous la direction d'Alain Faure (CNRS, PACTE)
Jury composé de Loïc Blondiaux (Rapporteur), Alain Faure (directeur de thèse), Michael Keating (Rapporteur), Pierre Lascoumes et Sandrine Rul (Rapporteur), Institut d'Etudes Politiques de Grenoble
Laboratoire UMR PACTE (5194).

Retrouvez la biographie de
Guillaume GOURGUES sur :

<https://cloud.agglo-montbeliard.fr/index.php/s/QDIT17I7kd1joYw>

Préambule

En menant les travaux de recherche sur la démocratie participative, j'ai pas mal travaillé sur les Conseils de Développement (Codev) en général (Lyon, Bordeaux, Nantes, Voiron, Sud Ardèche, ...), sur le réseau national des Conseils de Développement (CNCD : réflexion sur leur positionnement, leur rôle, leur avenir.

Je mène actuellement une recherche avec des collègues sur les processus de métropolisation, dont un des cas d'étude est justement constitué par Belfort-Montbéliard. Sachez que votre territoire suscite la curiosité de nombreux chercheurs.

Belfort-Montbéliard est comparé d'un point de vue métropolitain avec Bordeaux, Lyon, Marseille, Nantes et Rennes ; avec une question : quelles sont les mobilisations politiques, sociales, économiques, qui sous-tendent les processus de métropolisation ? Si Belfort-Montbéliard attire notre attention, c'est parce qu'on s'intéresse à son choix d'une « métropolisation sans métropole ».

Aujourd'hui, mon propos est de tenter d'ouvrir une réflexion avec vous sur cette fameuse question métropolitaine, et de voir ce qu'un Conseil de Développement métropolitain pourrait apporter sur un territoire comme le vôtre.

Je ne suis pas venu pour alimenter une évidence métropolitaine - il n'y a pas le choix, il faut y aller, c'est l'échelle de l'avenir - ... ce genre de prophétie territoriale n'amène jamais rien de bon et sert surtout à braquer.

Il existe de très bonnes raisons de critiquer ce processus de métropolisation à l'œuvre partout dans le monde. Notamment, en soulignant la concentration des ressources dans quelques pôles urbains au détriment du reste du territoire, l'abandon des objectifs de redistribution/péréquation pour quelques champions territoriaux et puis la dualisation des conditions de vie dans les grandes métropoles avec une explosion des inégalités.

Pas de fable métropolitaine ce soir. Mais il se trouve qu'un processus de métropolisation semble se dessiner à partir de l'aire urbaine Nord Franche-Comté.

Comme le dit l'adage « mieux vaut prévenir que guérir »... Se poser la question de la métropolisation et de la place que pourrait y jouer une instance consultative comme un Conseil de Développement est à mon avis une bonne manière de ne pas la subir mais d'essayer de s'en emparer.

Les travaux du Codev sur le SCoT permettent d'avancer des premiers éléments de réflexion mais mérite une réflexion explicitement ciblée sur l'enjeu métropolitain.

Ce soir, je propose de vous soumettre quelques grandes idées en deux temps, en allant du moins risqué au plus risqué (pour moi).

Le premier temps est sur un champ de recherche que je connais bien, les Conseils de Développement, avec pour objectif de dégager les grands enjeux qui se posent aujourd'hui à eux. Malgré leur confirmation par la loi NOTRe, cette dernière n'a pas vraiment apporté d'éléments nouveaux quant à leur fonctionnement et moyens mis à disposition.

Le deuxième temps est le plus risqué pour moi, car je vais essayer d'affirmer des choses sur un territoire que vous connaissez mieux que moi. Vous aurez donc le droit de me dire que j'ai tort et je serai tout à fait prêt à l'entendre. Mon objectif est bien sûr d'ouvrir un débat...

L'objectif étant de vous dire ce que mes collègues et moi comprenons de la métropolisation à l'œuvre à l'échelle du Nord Franche-Comté et dégager des pistes de réflexion pour l'action d'un Codev métropolitain.

Attention, il est important d'intégrer mes propos dans une perspective comparée avec d'autres cas d'études afin de vous situer dans un ensemble de configurations existantes.

L'idée n'étant pas de livrer une recette miracle pour les Codev mais la nécessité d'une compréhension précise des enjeux du territoire pour imaginer ce que peut-être l'apport d'un Codev métropolitain.

I- Les défis « usuels » mais différenciés des Codev

On a pu entendre apport du Codev de PMA dans la conduite des politiques intercommunales. Mais il faut tenter de replacer l'action du Codev dans le contexte national d'ensemble.

Avant toute considération d'ensemble sur le fonctionnement des Codev, il faut rappeler le paradoxe juridique qui les concerne.

D'un côté, l'obligation légale persiste :

- ▶ La loi du 25 juin 1999 (LOADDT) acte l'existence des Conseils de Développement,
- ▶ Confirmation par la loi NOTRe (art. 88) avec une extension apparente : abaissement du seuil de mise en place obligatoire (50 000 > 20 000 hab.), diversification compositions, auto-saisine (il « peut donner son avis »), possibilité de créer un Codev commun pour les EPCI contiguës, indépendance (conseillers communautaires/métropolitains ne peuvent pas être membres), etc.

De l'autre, cette obligation légale ne règle pas des problèmes de fond :

- ▶ Aucun moyen financier alloué à la participation (membres « non rémunérés » écrit noir sur blanc dans art. 88 de la loi NOTRe)... Contrairement au CESER.
- ▶ Rares obligations de consultation qui n'imposent aucune saisine automatique... Contrairement à la CNDP (Commission Nationale du Débat Public).
- ▶ Sur quels sujets? Projet de territoire, prospective/planification qui en découle, développement durable, etc.
- ▶ Pas beaucoup de place aux citoyens = ouvert aux « représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs »...Contrairement à plusieurs expériences locales de Codev, notamment celui de PMA.

Et surtout, on assiste à une diversité de situations et de configurations territoriales. On est face à une extraordinaire hétérogénéité de ce qu'on appelle « Conseil de Développement ».

On distingue au moins trois réalités :

- Les Codev de « petites intercommunalités »,
- Les Codev « d'agglomérations »,
- Les Codev « locaux ».

Avec trois types de problématiques dominantes assez différentes :

- ▶ Intercommunalité = mobiliser les forces vives au-delà du lancement. Donc, réinventer des missions, des buts, des fonctions...
- ▶ Agglomération = exister dans la myriade de « dispositifs participatifs » lancés dans les grandes villes/métropoles, trouver un mode d'interaction avec les mouvements sociaux.
- ▶ Locaux = survivre au tarissement des financements (souvent régionaux) qui ont permis le lancement, sous une forme moins institutionnelle (association ?).

Au-delà de la diversité, ce que révèlent les comparaisons et les échanges entre Codev (notamment via la coordination nationale) c'est un ensemble de problématiques communes.

De cette comparaison/échanges, on note un « Méta problème » qui est l'ambiguïté fondamentale du projet politique qui sous-tend les Codev et leur mise en place.

Projet politique ? Démocratie participative (oui et non), développement durable (oui et non), économie sociale et solidaire (oui et non)...

De fait les Codev sont toujours pris dans une double injonction qui, reste, à mon sens contradictoire :

- ▶ **Être proche de la décision** = l'attente des élus est bien de solliciter les Codev (de manière plus ou moins artificielle). Donc, on les engage dans un travail ciblé (projet de territoire), sectoriel (saisine sur tel ou tel dossier) que les Codev reproduisent en auto-saisine (souvent sectorielle).
- ▶ **Être proche du public** = attente du législateur et des élus d'un « lien » des Codev à la société dans son ensemble. Mais, ambiguïté persistante de ce lien = officiellement « représentant » (loi NOTRe), mais de quel type ? Porte-parole, émanation, experts ?

Les Codev se posent régulièrement la question !

Or, à partir de cette tension, qui traversent tous les Codev, dès qu'ils s'autonomisent un tant soit peu de leur tutelle institutionnelle, on peut identifier des problématiques communes :

A. LA DÉLIMITATION (PARFOIS DOULOUREUSE) D'UN PROJET COMMUN

L'idée avancée est que les acteurs des Codev restent très hétérogènes en termes de thématiques (plus ou moins monothématiques), de postures (plus ou moins revendicatifs), d'investissements...

D'autant plus que les organisations ne tirent pas d'avantage particulier à être présent (notamment financier).

La période de renouvellement court toujours le risque d'un retour à la case départ...

B. SE REPÉRER DANS UN JEU POLITIQUE FLOU FAIT DE NÉGOCIATIONS/COMPROMIS/CONSENSUS

L'idée est que les territoires politiques supra-communaux ne sont pas frappés du sceau de la transparence politique (quand bien même l'échelle communale le serait).

Donc, apprivoiser ces espaces nécessite des talents de quasi diplomate.

Les Codev sont enfouis dans la complexité institutionnelle (qui connaît, parmi les citoyens, les Codev ?).

C. TROUVER SA PLACE MALGRÉ SA « FAIBLESSE »

L'idée est que lorsque les Codev décident d'être autre chose que des faire-valoir des ambitions politiques locales, il y a difficulté à définir leur « distance » avec l'institution.

Le risque de la « menace » d'une perte des moyens à disposition ou d'un « froid » avec l'institution montre que les Codev sont tributaires d'une situation qui les pousse à toujours « s'excuser d'être là ».

La conséquence est bien souvent un fonctionnement centripète, où les plus intégrés à la base parviennent à s'inscrire dans la durée et à aménager l'instance comme ils le souhaitent.

Nonobstant, au-delà de ces défis communs, il y a l'obligation d'une casuistique territoriale.

En guise de bilan, je dirais que le succès des Conseils de Développement dépend des « territoires », expression dans laquelle on rangera la conjonction improbable entre un climat politique favorable, un investissement associatif manifeste et une relative stabilité législative...

On pourra trouver des « success story » et les bilans des Codev sont toujours faits de satisfactions (intervention sur tel ou tel dossier, engagement d'une dynamique de reconnaissance, etc.).

Pour en venir à l'Aire Urbaine du Nord Franche-Comté, il semble improbable d'imaginer une solution prête à l'emploi pour faire un « bon » Codev (pas plus intercommunal que métropolitain).

D'où l'impérieuse nécessité de prendre au sérieux la casuistique et plonger dans la situation territoriale précise, qui est la vôtre, pour réfléchir à haute voix sur ce qui pourrait être fait.

Si on accepte de prendre au sérieux l'idée que les Codev doivent se définir à partir de la donne territoriale qu'ils affrontent... Alors, il faut être précis sur la donne territoriale !

Comme disait Lénine, il y a nécessité de procéder à « l'analyse concrète d'une situation concrète ».

II- La configuration actuelle du territoire du Pôle Métropolitain NFC

La question qui se pose de prime abord est comment imaginer la place d'un Codev couvrant l'aire urbaine Belfort-Montbéliard dans l'actuel processus de métropolisation ?

Cette première question en induit une autre qui est de savoir ce qu'est la métropolisation en Nord Franche-Comté ?

Pour répondre à ces interrogations, je m'appuie sur les résultats intermédiaires de l'enquête que nous menons sur votre territoire avec mes collègues Strasbourgeois Vincent BEAL et Rémi DORMOIS.

Quelles sont les idées centrales sur le phénomène de métropolisation dans le Nord Franche-Comté ?

La création du Pôle Métropolitain en 2016 n'est qu'un élément du processus de métropolisation... qui est un phénomène plus large d'aménagement, de gestion des problèmes publics, de planification...

De ce point de vue on distingue les signes de métropolisation suivants :

- ▶ Une Aire urbaine NFC sur un corridor Nord-Sud, reliant Belfort à Montbéliard, constituant aujourd'hui un territoire d'environ 300 000 habitants.
- ▶ Une Cohérence économique : territoire le plus industrialisé en France (27% d'emplois industriels), trois donneurs d'ordre mondiaux (PSA Peugeot, Alstom, GE) et développement R&D, réseau de sous-traitants, etc.

Mais un processus limité par :

- ▶ Une absence flagrante de centralité, ce qui est rarissime en fait dans les processus métropolitain qui consiste bien souvent à ce qu'une ville centre étende son influence sur le reste de son territoire. On appelle cela, dans le jargon, un processus de Gargantua, classiquement la Métropole.

Ce qui n'est pas votre cas, car on trouve sur votre territoire, trois départements (Territoire de Belfort, Doubs, Haute-Saône), deux agglomérations (Belfort et Montbéliard) et une pluralité de communautés de communes.

- ▶ Des Intercommunalités dominées par des communes rurales

Développement polycentrique qui se retrouve dans les politiques intercommunales. Ceci est surtout vrai pour PMA depuis 2015, mais constitue aussi un poids pour Belfort.

La loi NOTRe (impact) a accaparé les énergies et laissé finalement peu de place aux enjeux du Pôle Métropolitain.

- ▶ Des Villes centres en déclin

Montbéliard caractérisée par une périurbanisation du territoire et déclin de la population de la ville centre.

Belfort, bataille pour un maintien au-dessus de 50 000 habitants.

- ▶ De Fortes tensions

Entre Belfort et Montbéliard. Emblème du refus d'Héricourt d'entrer dans le SCOT Nord Doubs en 2014.

A. UNE MÉTROPOLISATION SANS MÉTROPOLE OU MÉTROPOLISATION HORS LA VILLE

Dans ce cas de figure les Villes centres ne sont pas le lieu d'investissement du processus métropolitain, comme cela peut-être le cas à Lyon, Marseille, Nantes et Rennes.

La métropolisation est centrée sur un espace médian structuré par des équipements publics : Gare TGV, Hôpital Nord Franche-Comté (HNFC), échangeur de Sévenans...et délaisse les polarités existantes.

Cette situation est tout à fait originale et inédite car la métropolisation n'engendre pas un phénomène de concentration urbaine sur un pôle préexistant.

B. UNE MÉTROPOLISATION À LA CARTE OU « MÉTROPOLISATION SANS PROJET » OU SANS STRATÉGIE RÉELLE

Le Pôle Métropolitain inauguré en 2016 se fait sans document stratégique d'ensemble avec une forme de coopération au cas par cas.

Le sillon historique de la coopération intercommunale est caractérisé par la mobilisation :

...contre l'État = Aire Urbaine 2000 (84) VS schéma directeur

...contre le patronat = refus versement transport

Des combats communs plus rares = Gare TGV, Université...

Le Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine (2002) reflète cette dynamique de coopération avec une contractualisation par projet qui va se mobiliser par des effets d'aubaine comme la loi MAPTAM qui assouplit les conditions d'accès au Pôle Métropolitain. Malgré cela, les tensions demeurent entre les acteurs politiques (versement transport PMA, clinique PMA, etc.).

C. MÉTROPOLISATION AVEC DES DYNAMIQUES VARIABLES/COMPOSITES

L'idée étant qu'une partie seulement des actions métropolitaines corresponde à une véritable mobilisation locale.

- ▶ **Affichage d'un Volontarisme fort en matière de transport** qui constitue le thème consensuel, porté localement. C'est la seule compétence du Pôle Métropolitain qui fait l'objet d'une délégation effective (projet AOT unique, intégration billettique, etc.)
- ▶ **Poids de l'austérité nationale** en ce qui concerne l'HNFC et les scènes nationales. En effet, ces projets sont largement poussés par les acteurs publics nationaux qui soulignent depuis longtemps la nécessité de rationaliser les coûts des équipements santé/culture. Ces processus de fusion sont à l'origine des crispations locales.

Le Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté est un cas typique de « Grant coalition ». Cette expression est utilisée en science politique pour décrire une situation de coalition d'acteurs territoriaux qui coopèrent pour survivre et accéder aux financements.

Pour quels enjeux ?

ENJEU N° 1 = rester visible

Rester visible dans un contexte de métropolisation de Dijon, du Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté créée en 2010 (Besançon, Vesoul, Dole, Lons-le-Saunier, Pontarlier) et de Mulhouse vers qui tend le territoire.

ENJEU N° 2 = capter des financements

Le Pôle Métropolitain va permettre de lever de nouvelles dotations et notamment de prétendre au FEDER et CPER.

III- Quel rôle pour un Conseil de Développement métropolitain ?

Le Conseil de Développement métropolitain, c'est mon avis et je vous le soumetts, ne pourra être élaboré qu'à partir de la situation telle qu'elle existe sur le territoire. Il ne faudra pas imaginer ex nihilo, un Conseil de Développement qui pourrait satisfaire un quelconque équilibre ou un quelconque objectif, mais définir une stratégie et d'un projet d'ensemble.

Nonobstant, deux erreurs majeures doivent être évitées :

>> CONSIDÉRER LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT MÉTROPOLITAIN COMME UNE ÉVIDENCE

Le processus de métropolisation spécifique dans le Nord Franche-Comté indique que les intercommunalités gardent largement la main sur la définition des Politiques Publiques et que les Codev ne peuvent pas désertier l'espace intercommunal.

En tant que chercheurs, nous avons du mal à comprendre le fonctionnement du Pôle Métropolitain NFC (système de double vote) et à suivre ce qui s'y passe. Il est conseillé au Codev de ne pas lâcher la proie pour l'ombre, et la présence métropolitaine implique aussi de garder la présence intercommunale malgré tout.

>> PENSER LE CODEV MÉTROPOLITAIN COMME ÉQUIVALENT D'UN CODEV INTERCOMMUNAL

Car dans le cas présent, il n'y a pas de structure politique en bonne et due forme de la métropole et il subsiste le risque d'une recherche (vaine) d'un rapport aux élus...

Je vous propose 4 pistes de réflexion de ce que peut faire et apporter un Codev métropolitain, au vue du contexte territorial :

1. Orchestrer une mobilisation locale qui manque cruellement à la réflexion métropolitaine...

En effet, dans la plupart des processus de métropolisation et notamment dans notre projet de recherche, on observe une mobilisation des acteurs sociaux préalable ou parallèle à la construction institutionnelle et Politique.

Dans les territoires que l'on observe, on constate que la mobilisation est souvent menée par les chambres de commerce (CCI), les réseaux patronaux, parfois les syndicats et les associations. On ne le voit pas émerger de manière flagrante sur ce territoire.

Par conséquent, le Conseil de Développement peut être un espace de mobilisation large qui ne se limite pas aux réseaux usuels d'acteurs intéressés par la métropolisation (CCI, milieux patronaux, etc.).

L'idée étant que l'intérêt métropolitain ne se définit pas uniquement dans les espaces institutionnels qui lui sont dédiés. Le Codev pourrait interpeller des acteurs sociaux (les organisations syndicales, les associations, les réseaux patronaux, les citoyens, les branches, etc.) présents sur le territoire pour leur poser la question du rôle et de l'utilité de la métropole ? Que pensent-ils de cette métropolisation en cours ?

Le Conseil de Développement de Pays de Montbéliard Agglomération a déjà mené ce type d'actions, même embryonnaire, mais il a besoin d'un appui collectif.

2. Participer à la définition, pas à pas, d'un intérêt métropolitain...

Aujourd'hui, cet intérêt métropolitain reste très encadré par les intercommunalités qui cèdent quelques thématiques. Il y en a cinq affichées : développement économique, innovation-recherche-enseignement supérieur-culture, aménagement, transport-mobilité, santé.

Mais, on constate de nombreux gardes fous :

- Aucun transfert de compétence,
- Financement à la carte des projets d'investissements,
- Système de double- vote = majorité des conseillers + au moins 2 EPCI sur trois (Ce système permet aux EPCI majoritaires de rester à la manœuvre sur les grands projets)

Dans ce cas de figure, on a bien un processus permanent, en interne au Pôle Métropolitain, de discussion sur ce qui constitue ou pas l'intérêt métropolitain.

Dans cette discussion, un Conseil de Développement semble assez utile, ou en tout cas assez nécessaire.

Par exemple, que dire du maintien des politiques de développement économique à l'échelle intercommunale ?

* La mondialisation/déterritorialisation des donneurs d'ordre économiques a affaibli les liens historiques entre intercommunalité et grandes entreprises.

* L'action usuelle (rachat foncier) ne se limite-t-elle pas à la gestion de la casse sociale et territoriale ? Quelle alternative pourrait être pensée à l'échelle de l'Aire Urbaine ?

Le Conseil de Développement pourrait être un lieu de débat autour de ces enjeux-là, en dehors des tensions politiques usuelles...

3. S'adresser aux acteurs déjà positionnés à cette échelle de la métropole...

Agence de Développement économique du Nord Franche Comté (2015), Hôpital NFC, scène nationale en cours de structuration à cette échelle...

Nécessité de s'appuyer sur l'existant de la métropolisation pour réfléchir au-delà des impératifs de rationalisation budgétaire.

Le Codev pourrait être une structure d'interpellation de ces acteurs qui pour l'instant sont un peu isolés à cette échelle métropolitaine.

4. Tourner le processus de la métropolisation vers les citoyens...

Cette quatrième piste est la plus délicate mais néanmoins la plus intéressante.

Aujourd'hui, il est impossible, même pour nous (les chercheurs), de savoir quand se réunit le Pôle Métropolitain, à propos de quoi, et ce qui a été décidé (faible couverture médiatique). C'est la tendance classique d'une construction intercommunale à huis-clos où règnent la négociation et le consensus.

L'enjeu réside donc dans la transparence et la publicité de ce processus.

Je vais rebondir sur ce que vous avez dit tout à l'heure, Monsieur NORIS, « si on ne s'intéresse pas - forcément - on n'est pas au courant ».

Il faut quand même admettre que le processus de métropolisation et le processus de planification territoriale, notamment intercommunale, a atteint un degré de complexité et de technicité qui le coupe de manière nette d'une grande partie de la population. Il est très difficile, pour les acteurs qui sont impliqués dans l'élaboration de ces documents d'avoir conscience de cela. Il suffit de lever le nez et de se dire qu'effectivement quand on présente des tableaux avec 70 acronymes, cela devient très compliqué de tourner le processus de métropolisation vers le débat public et vers les citoyens génériques qui peuplent quand-même ce territoire.

Par conséquent, l'idée du Conseil de Développement, serait, pourquoi pas, de donner une transparence et une publicité à ce processus de métropolisation en cours pour accentuer la nécessité de dépasser la seule étape des négociations politiques et des négociations institutionnelles.

On est, me semble-t-il, sur un territoire où il y a des enjeux extrêmement forts qui se posent en termes de déclin démographique, en terme de gestion de la pauvreté et des bulles de pauvreté, en terme de déséquilibre dans la répartition des richesses et qui se traduit aussi par une sociologie électorale relativement intrigante sur laquelle il y a quand même beaucoup à dire et beaucoup à réfléchir.

Le Conseil de Développement pourrait être l'occasion de ne pas seulement s'émouvoir le soir de résultats des élections, mais d'essayer de comprendre ce qui se cache derrière ces résultats électoraux qui, quand même, marquent profondément le territoire, par rapport au reste, ne serait-ce que de la Franche-Comté. L'idée pourrait être d'organiser, pourquoi pas, un chaînage des espaces participatifs qui puisse aider à faire remonter les préoccupations sociales présentes sur le territoire, du quartier à l'Aire Urbaine.

Cela a l'air très facile en le disant, ça ne l'est pas du tout, bien évidemment. Les Conseils de Développement ont servi sur ce territoire, ici et ailleurs, à appuyer cette remontée des préoccupations citoyennes jusqu'à des processus qui ont l'air éminemment techniques et déconnectés.

Ceci pour expliquer que la métropole n'est pas faite. La métropolisation n'est pas achevée et ne va pas se déterminer du jour au lendemain. Il y a fort à investir et fort à jouer dans l'ouverture de ce processus au débat public au sens large du terme.

Je ne dis pas, du tout, que toutes ces pistes-là sont réalisables, souhaitables et qu'il faut aller dans tous les sens. Il y a sûrement des choix à faire.

Mais, je pense nécessaire de mettre sur la table ce qui peut être fait dans une instance telle que le Conseil de Développement sans attendre forcément qu'on lui fixe des missions.

La plasticité magique de la loi permet, à la plupart des Conseils de Développement, y compris celui de Pays de Montbéliard Agglomération, au fur et à mesure des années de fonctionnement, de se définir un rôle à jouer sur le territoire.

Du coup, il me semble que faire de la métropolisation autre chose qu'une course contre la montre sous la pression des contraintes étatiques et économiques, constitue une belle mission pour un Conseil de Développement et cela peut être très engageant pour les acteurs de la société civile, qui sont aussi présents dans les cinq EPCI composant le territoire métropolitain. A mon avis, il y a beaucoup de grains à moudre sur un territoire comme celui-ci.

IV- CONCLUSION

Plutôt que de se plaindre de la persistance des problèmes, surtout politiques, dans la fixation d'un cap en termes de politique publique sur le territoire métropolitain, il faut considérer cet état de fait comme une chance pour un Conseil de Développement qui va devoir se confronter à une métropolisation en train de se définir et qui ne se résume pas à l'affirmation d'une ville centre, gargantuesque, sur le reste d'un territoire.

Tout est à négocier finalement et cette situation d'équilibre territorial peut aussi être une bonne opportunité pour le Conseil de Développement.

Les débats à mener aujourd'hui, au-delà des tractations politiques, qui sont évidemment incontournables dans la construction politique de l'Aire Urbaine Nord Franche-Comté, me semblent relativement réjouissants.

Il y a des sujets aussi importants que les inégalités, le dépérissement des centres villes, le maintien d'une action culturelle visant la démocratisation et l'ouverture, l'attitude à adopter face aux donneurs d'ordre économiques, les alternatives sociales et politiques et plus largement le débat sur la décroissance du territoire, (pourquoi pas). En effet traiter, ne serait-ce que ces thématiques, à l'échelle de l'intercommunalité, semble aujourd'hui de plus en plus difficile du fait des pressions pour une montée d'échelle.

De ce point de vue, les élus, en général, ont tout à gagner à appuyer et à prendre part à cette construction.

Les Conseils de Développement ne se sont jamais pensés comme des contre-pouvoirs ce qui peut être regretté par ailleurs ; et ils ne doivent pas être perçus comme une gêne ou une contrainte ; ou du temps perdu.

Je pense que tout le monde a parfaitement conscience des problèmes que pose la question métropolitaine au territoire comme l'Aire Urbaine du Nord Franche-Comté.

Faire de cette métropole autre chose qu'une contrainte et un processus subi, voilà un bel agenda, à mon avis, pour réfléchir sur l'avenir d'un Conseil de Développement métropolitain.

Je vous remercie de votre attention.

Conseil de Développement | 8, avenue des Alliés - BP 98407 25208 Montbéliard cédex

Jilali EL RHAZ

Directeur

03 81 31 89 65

jilali.elrhaz@agglo-montbeliard.fr

Olivier MASSACRIER

Assistant

03 81 31 84 71

olivier.massacrier@agglo-montbeliard.fr

codev@agglo-montbeliard.fr

codev.agglo-montbeliard.fr

